



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de Cappinghem

Séance du 25 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois le 25 mai, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOUIN, F. VAN LAETHEM, A. KIMOUR, K. UDRY,

Absents excusés avec pouvoir : V. DUCOURAU > pouvoir à A. TRICOIT, P. MOUCHON > pouvoir à T. WIDHEN, C. CABY > pouvoir à Ch. MATHON, J. AGNIERAY > pouvoir à K. UDRY, N. ROUBAUD > pouvoir à A. KIMOUR,

Absents excusés sans pouvoir : F. TREDEZ,

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Monsieur le Maire expose qu'afin d'anticiper les besoins de la collectivité et considérant que le cimetière actuel arrive à sa capacité maximale d'emplacement (concessions cimetière) et ne pourra suffire aux besoins d'inhumation, il est envisagé l'agrandissement du cimetière sur la parcelle cadastrée AD 393, propriété communale.

L'agrandissement du cimetière projeté se situe en zone UCO et contigu au cimetière. Cette extension donnera la possibilité de créer 144 concessions traditionnelles, l'agrandissement du jardin du souvenir, la création d'un terrain commun et d'un ossuaire et éventuellement le déplacement et la création de columbariums supplémentaires.

Il est donc proposé d'autoriser l'agrandissement du cimetière de Cappinghem sur le terrain cadastré AD 393 après avis d'un hydrologue conformément aux dispositions de l'article R2223-2 du code général des collectivités territoriales.

Compte tenu de la présence d'habitations à moins de 35 mètres, l'extension du cimetière de Cappinghem sera sollicitée auprès du représentant de l'Etat après enquête publique et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

Considérant les conclusions de l'étude hydrogéologique reçues le 19 mai 2020 suite à la délibération N° 2019-23,

Considérant la modification de la délibération N° 2019-23, monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le projet de l'engagement d'une procédure nécessaire à l'extension du cimetière

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part aux délibérations
19	19	13
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Date de Convocation
19 mai 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

Extension du cimetière -enquête publique
Modification de la délibération
N° 2019-23

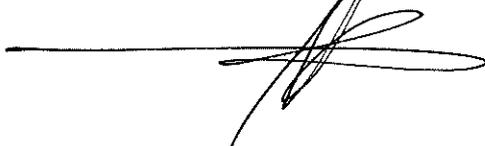
CM 2023-05 D.04

*Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture*

- De l'autoriser à engager une procédure administrative nécessaire à l'extension du cimetière conformément aux articles L.123-1 à L123-18 et R. 123-1 à R123-44 du Code de l'Environnement, relatifs aux enquêtes publiques
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de celle-ci avec notamment l'organisation d'une enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale.
- De saisir le tribunal administratif de Lille afin de désigner un commissaire enquêteur

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Antoine TRICOT
Secrétaire de séance



Marie Claude FICHELLE,
Adjoint, Par délégation du Maire

